

If the Government of the United States is agreeable to the foregoing proposals, I suggest that this note and your reply should constitute an agreement between our two governments establishing the St. Lawrence River Joint Board of Engineers.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

A. D. P. HEENEY

The Canadian Ambassador to the United States
1000 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C.
du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
CANADIAN EMBASSY
AMASSADE DU CANADA
WASHINGTON, NOVEMBRE 12, 1953

WASHINGTON, le 12 novembre 1953

Sir,

J'ai l'honneur de vous adresser en ce jour le projet de l'Accord relatif à la Commission mixte internationale pour l'étude et la construction d'un barrage et d'un canal à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Ce projet a été préparé par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. L'Accord a été préparé en vue de la mise en œuvre de l'installation de certaines installations électriques dans la section des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent.

Le Gouvernement du Canada a désigné la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario pour l'organisation et la construction de l'installation. Le Gouvernement des Etats-Unis a désigné la Commission de l'énergie hydro-électrique de New York pour l'organisation et la construction de l'installation. Les deux commissions ont été constituées en vertu de la loi du 23 octobre 1933. Le projet de l'Accord a été préparé en vue de la mise en œuvre de l'installation de certaines installations électriques dans la section des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent.

Le projet de l'Accord a été préparé en vue de la mise en œuvre de l'installation de certaines installations électriques dans la section des rapides internationaux du fleuve Saint-Laurent.